



Rassembler nos forces

Le plan d'action
du Canada pour les
questions autochtones



Rapport d'étape



Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2000
<http://www.ainc.gc.ca>

QS-6147-000-BB-A1
N° de catalogue R32-192/2000
ISBN 0-662-65048-4

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Source de la page couverture : Tessa MacIntosh

Table des matières

Message conjoint des ministres	1
Rassembler nos forces : reconnaître le passé pour bâtir un avenir meilleur	2
Renouveler les partenariats	4
Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones	8
Établir une nouvelle relation financière	12
Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens	14
Le programme pour le Nord	24





Source : Tessa MacIntosh

Message conjoint des ministres

Avec l'arrivée du nouveau millénaire, il est important de revoir le passé afin de mieux planifier l'avenir. Pour les Autochtones, le temps est venu de transformer en réalité les rêves et les aspirations des générations passées.

En 1998, le gouvernement du Canada lançait *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* afin d'établir des liens entre les défis du passé, les réalités du présent et les possibilités d'avenir. Les Autochtones, le gouvernement et d'autres partenaires ont convenu de travailler ensemble dans le but de créer des emplois, de stimuler la croissance, de favoriser la stabilité et d'améliorer la qualité de vie des Autochtones.

Rassembler nos forces reconnaît que cette vision qui propose l'établissement de collectivités et d'économies autochtones fortes et saines repose sur des partenariats solides, un saine exercice des pouvoirs et une nouvelle relation financière.

Après seulement deux années d'existence, *Rassembler nos forces* démontre déjà des résultats durables, positifs et tangibles, et ce, dans chacun de ses quatre thèmes. Et ce n'est que le début.

Nos efforts collectifs ont permis d'établir de solides fondations. En travaillant à réparer les injustices du passé, nous avons commencé à établir un climat de confiance et de coopération qui nous mènera vers un avenir plus prospère.

Ces partenariats solides nous permettent de travailler plus efficacement à régler de nombreuses questions qui favorisent un saine exercice des pouvoirs, une obligation accrue de rendre des comptes, une certitude sur le plan économique et une stabilité financière. Ensemble, nos efforts mèneront à des résultats concrets en vertu du quatrième thème de *Rassembler nos forces*, c'est-à-dire *Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens*.

Notre approche globale met à contribution les Autochtones, les gouvernements, les institutions et le secteur privé. Il s'agit d'un plan à long terme visant des changements fondamentaux et durables. Nous savons que de tels changements exigent temps et dévouement.

En considérant ce qui a été accompli au cours de l'année dernière, il convient d'élargir notre champ de vision pour constater les répercussions des modifications progressives. Au cours des 30 dernières années, nous avons commencé à nous pencher sur les questions

historiques et à prendre des mesures pour accorder plus d'autonomie aux Autochtones. De grandes choses ont été accomplies : l'écart entre les conditions de vie des Autochtones et des non-Autochtones s'est rétréci, le niveau de scolarité a augmenté, le taux de chômage est à la baisse, l'infrastructure et les conditions de logement ont été améliorées.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les Autochtones puissent jouir du même niveau de vie que les autres Canadiens et Canadiennes, mais nous maintenons notre engagement à poursuivre sur notre lancée.

Rassembler nos forces nous a permis de réorienter nos actions dans un cadre intégré afin de mettre en place les bases sur lesquelles édifier le développement communautaire et économique. *Rassembler nos forces* dispose de la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada, qu'ils vivent dans une collectivité nordique éloignée, dans une réserve en milieu rural, dans une collectivité métisse ou dans une agglomération urbaine importante.

Les priorités établies pour les années à venir reflètent cette approche globale et intégrée, soit de reconnaître le passé; de se tourner vers l'avenir; de faciliter le perfectionnement des capacités; de renforcer l'exercice des pouvoirs; de créer une économie autochtone; de moderniser la *Loi sur les Indiens*; d'établir une relation moderne fondée sur les traités; d'appuyer le développement du Nord canadien; de travailler plus efficacement avec les Premières nations, les Métis, les Inuits, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain; ainsi que d'informer et de sensibiliser tous les autres Canadiens et Canadiennes.

Les Autochtones ont participé à l'édification du Canada, et *Rassembler nos forces* contribuera à faire en sorte qu'ils puissent commencer à prendre leur place dans notre pays et à récolter les bénéfices découlant de ce que nous avons créé ensemble.

Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et enthousiasme. Nous savons que de nombreux défis nous attendent, bien qu'ils se révèlent des occasions d'accroître la confiance et le respect et d'assurer un avenir prometteur à tous les Canadiens et Canadiennes.



Robert Nault

Robert Nault,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien



Ralph Goodale,
interlocuteur fédéral pour les
Métis et les Indiens non inscrits



Rassembler nos forces : reconnaître le passé pour bâtir un avenir meilleur

Au fil du temps, le gouvernement du Canada en est venu à comprendre l'héritage de notre relation passée avec les Autochtones et à prendre des mesures à cet égard. Nous avons réalisé que la partie de notre histoire qui concerne la façon dont ont été traités les Autochtones ne mérite pas de louanges.

Nous avons reconnu que les résultats de nos actions passées ont affaibli les systèmes politique, économique et social des Autochtones et de leurs nations. Par exemple, jusqu'en 1951, les Autochtones n'avaient pas le droit de faire appel aux services d'un avocat, et ce n'est qu'environ dix ans plus tard qu'ils ont obtenu le droit de voter.



Source : Tessa MacIntosh

De telles actions ont eu des répercussions sur les conditions sociales dans les collectivités autochtones qui, même si elles s'améliorent, ne se comparent pas à celles des collectivités non autochtones. Dans certaines collectivités, on fait face à une pénurie de logements et à un manque de commodités comme les services courants d'eau chaude et d'eau froide ainsi que les toilettes avec chasse d'eau. Le taux de chômage chez les Autochtones est près de trois fois plus élevé que le taux canadien. En outre, plusieurs collectivités autochtones ont toujours besoin des ressources et des connaissances spécialisées nécessaires pour régler efficacement des problèmes aussi importants que les taux élevés de mortalité infantile, de suicide chez les jeunes ainsi que de dépendance à l'aide sociale, taux qui sont plus élevés que la moyenne nationale.

La nécessité de réduire l'écart entre le niveau de vie des Autochtones et celui des non-Autochtones est aggravée par le fait que la population autochtone augmente environ deux fois plus rapidement que la population canadienne en général. Ainsi, les besoins en salles de classe, en logement, en infrastructure publique, en services sociaux et en emplois augmentent.

Toutefois, un processus de changement est en cours, ce qui a permis de commencer à prendre des mesures à l'égard d'importants aspects de la relation établie entre la Couronne et les Autochtones.

Plus de 45 jugements rendus par la Cour suprême nous ont aidés à comprendre notre passé et à tenter de moderniser notre relation.

Durant les années 70, le gouvernement a amorcé un processus de règlement des revendications territoriales globales dans des régions où aucun traité n'avait été signé. La première revendication territoriale fut réglée en 1975 avec les Cris de la Baie-James. Les règlements de revendications ont contribué à établir une stabilité politique et économique dans les collectivités autochtones concernées.

La *Loi constitutionnelle de 1982* a représenté un pas de géant vers le renforcement et la protection des droits des Autochtones en reconnaissant formellement l'existence des droits ancestraux et des droits issus des traités.

En 1995, la reconnaissance par le gouvernement du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale, c'est-à-dire le fait que ces derniers ont le droit de gérer les activités quotidiennes de leurs collectivités dans le contexte canadien, a marqué une autre étape importante.

Malgré ces progrès considérables, c'est seulement en 1996, lors de la publication du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, qu'il est devenu évident qu'une approche globale et intégrée était nécessaire pour créer des changements durables et significatifs. En tout, le rapport comportait 440 recommandations destinées à tous les ordres de gouvernement.

En 1998, le gouvernement du Canada dévoilait sa réponse à la Commission royale sur les peuples autochtones en proposant une approche politique globale et à long terme visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones et à promouvoir leur autosuffisance. Cette approche se nomme *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.



Source : Tessa MacIntosh

La vision que propose *Rassembler nos forces* est très simple :

- Un nouveau partenariat entre les Autochtones et les autres Canadiens et Canadiennes qui reflète notre interdépendance et nous permet de travailler ensemble dans le but de bâtir un avenir plus prospère.
- Des gouvernements autochtones viables sur le plan financier et capables de générer leurs propres revenus et de fonctionner à l'aide de transferts gouvernementaux sur lesquels ils peuvent compter.
- Des gouvernements autochtones qui reflètent les besoins et les valeurs de leurs collectivités, et qui y sont sensibles.
- La même qualité de vie pour les Autochtones et pour les autres citoyens et citoyennes du Canada.

Bien qu'il s'agisse d'un plan à long terme, *Rassembler nos forces* enregistre déjà des résultats impressionnants après seulement deux années d'existence.



Renouveler les partenariats



Source : Tessa MacIntosh

La reconnaissance, la responsabilité et le respect mutuels

Le thème *Renouveler les partenariats* met surtout l'accent sur des programmes et des initiatives qui nous aident à faire face aux problèmes du passé, nous permettant d'aller au-delà des griefs historiques et ainsi de relever ensemble les défis actuels et de profiter des possibilités d'avenir.

- Toutes les écoles au Canada ont reçu des documents portant sur la sensibilisation du public.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones ainsi que les dirigeants de cinq organisations autochtones nationales se sont rencontrés pour la première fois en deux ans.
- Des séances de réflexion nationales et régionales sur le partenariat ont été organisées.

Guérir les séquelles du passé, bâtir l'avenir

En janvier 1998, le gouvernement a réservé une somme de 350 millions de dollars pour appuyer les *initiatives de guérison communautaire* afin d'atténuer les séquelles laissées par les sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats.

De plus, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et le ministère de la Justice analysent actuellement, avec les victimes des pensionnats et les Églises codéfenderesses, divers *modèles de règlement des différends* relatifs aux sévices subis dans les pensionnats. Ces modèles permettraient de répondre le plus adéquatement possible aux requêtes présentées. Un certain nombre de projets pilotes sont en cours dans le cadre de l'important travail visant à traiter de la façon la plus humaine possible les séquelles des pensionnats.

Comprendre les fondements du partenariat

Sensibiliser davantage le public aux questions autochtones et faire en sorte qu'il les comprenne mieux fait partie intégrante du thème *Renouveler les partenariats*.

- L'an dernier, quelque 5 500 élèves et 300 enseignants en Saskatchewan ont participé au *programme de visites par les sages*, dans le cadre duquel des sages se rendent dans les classes pour parler de la culture, des traditions et de la spiritualité des Premières nations et pour entamer la discussion sur les questions interculturelles fondamentales et les nombreuses contributions positives qu'apportent les Autochtones à la société.
- Au Québec, l'exposition itinérante *Braver les préjugés*, qui permet de démystifier les fausses idées sur les Autochtones, s'est notamment rendue au Complexe Desjardins de Montréal, au Vieux-Port de Québec, au centre de détention de Sainte-Anne-des-Plaines et à l'Aéroport international de Montréal, à Dorval.

- Partout dans la région de l'Atlantique, des enseignants des niveaux intermédiaire et secondaire ont participé à une série d'ateliers de *formation interactive sur la sensibilisation aux réalités culturelles* de même qu'à des visites de deux jours au Mother Earth Lodge de Red Bank, au Nouveau-Brunswick, ayant pour thème la formation sur la sensibilisation culturelle.
- Environ 6 000 élèves de 6^e année de Toronto ont été initiés à la culture des Premières nations durant le *Canadian Aboriginal Festival* au SkyDome de Toronto.
- Des enseignants autochtones ont mis au point, pour le MAINC, *Le Cercle d'apprentissage*, une série de trois guides visant à aider les enseignants à aborder avec les enfants âgés de moins de 14 ans les questions relatives aux Premières nations, ce qui a répondu à un besoin criant en renseignements de base sur les Premières nations pouvant facilement être utilisés en classe.



Source : Tessa MacIntosh

Des partenariats plus solides donnent lieu à des politiques et à des programmes améliorés

Il est essentiel de resserrer les liens entre les organisations autochtones pour améliorer la conception, l'élaboration et la prestation des programmes et des politiques. Pour ce faire, des accords politiques, des protocoles et d'autres programmes peuvent créer un cadre de travail destiné à aider les organisations autochtones à participer à la réforme de programmes, à la défense des intérêts et à la représentation politique.

- En Colombie-Britannique, un forum intitulé *Strengthening Our Political Voice* a rassemblé des représentants du MAINC ainsi que des comités, des associations et des organisations des Premières nations dans le but de donner un point de vue unifié sur les questions de politiques concernant les Premières nations dans la province et ainsi d'aider à créer un réseau de prestation de services autochtones intégré.
- En Alberta, le MAINC et les représentants des Premières nations signataires des traités n^{os} 6, 7 et 8 tiennent des *réunions bimensuelles* pour promouvoir l'établissement de relations et de partenariats plus solides. Il s'agit d'un processus ouvert, transparent et à guichet unique, où l'on partage l'information et où l'on prend des décisions.
- En Ontario, les efforts déployés pour élaborer des *protocoles d'ententes officiels* avec des organismes politiques représentant les Premières nations signataires d'un traité ont pour but d'établir une étroite collaboration en vue de cerner les priorités pour appuyer un plan stratégique destiné à diverses collectivités de la province. Déjà, des protocoles ont été signés avec les Chiefs of Ontario et le Six Nations Elected Council.



- Le Canada et le Manitoba travaillent de concert pour régler les problèmes auxquels font face les Autochtones vivant à Winnipeg. On a accordé une somme de 36 millions de dollars pour financer de nouveaux programmes ainsi que des programmes déjà en vigueur, et ce, dans les domaines de la santé, de la justice, de l'emploi et du développement économique. Dix ministères participent au processus.
- En 1999, l'unité d'élaboration de partenariats officiels MAINC-Assemblée des Premières Nations (APN) a été formée pour préparer le transfert des activités des services fonciers et fiduciaires aux Premières nations.



Source : Hans Blohm

- Des organisations autochtones nationales comme le Métis National Council (MNC), le MNC Women's Secretariat, le Congrès des Peuples Autochtones, l'Association nationale des centres d'amitié et le Métis Settlements General Council ont réalisé des progrès en offrant des conseils concrets au gouvernement fédéral en ce qui a trait à la mise en œuvre de *Rassembler nos forces*. Les consultations ont été financées par l'interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits.

- Les fournisseurs de services métis, autochtones et des Premières nations ont amorcé un certain nombre de processus communautaires partout au Canada en vertu de la *Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain*. On a tenu un forum ouvert sur les questions concernant les Autochtones vivant en milieu urbain dans le cadre duquel on a commencé, par l'entremise de la planification globale et multilatérale, à élaborer une stratégie destinée aux Autochtones en milieu urbain pour Vancouver. Des comités sur le partenariat communautaire auxquels participent des organisations autochtones et tous les ordres de gouvernement ont été établis à Regina, à Saskatoon et à Prince Albert. On a mis de l'avant un processus de dialogue et de discussion pour établir des processus communautaires dans un certain nombre de villes au Canada. À Edmonton et à Calgary, des groupes autochtones ont commencé à élaborer un concept de guichet unique.
- Des discussions sont en cours avec des organisations des Premières nations pour définir le mandat d'une *table ronde nationale* coordonnée par l'APN et qui sera chargée d'enquêter sur les allégations de traitement injuste des anciens combattants autochtones et de leurs personnes à charge.
- En vertu du *Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives* du ministère du Patrimoine canadien, on a offert une somme supplémentaire de huit millions de dollars pour 1998–2002 afin d'appuyer le perfectionnement des compétences des organisations nationales, régionales et locales représentant les Inuits, les Métis et les Indiens non inscrits. Grâce au financement, ces organisations ont été en mesure de créer ou de recréer des sections locales afin d'accroître l'apport des collectivités aux processus d'élaboration de politiques et de programmes; d'offrir des ateliers de formation; d'améliorer les connaissances en informatique et de stimuler les partenariats locaux.

- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones ainsi que les dirigeants autochtones nationaux se sont réunis en décembre pour établir des processus qui mettraient l'accent sur l'obtention de résultats concrets par l'entremise d'initiatives de coopération. Les dirigeants ont convenu de se rencontrer chaque année et de concentrer leurs efforts sur la participation des Autochtones à l'économie.
- Les dirigeants autochtones nationaux se sont réunis avec le *conseil ministériel fédéral-provincial-territorial sur le renouvellement des politiques sociales* et les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones pour discuter du rôle des organisations autochtones nationales dans la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale. Les ministres et les dirigeants ont convenu de plusieurs étapes, notamment celle de tenir une autre réunion au cours de la prochaine année pour étudier les résultats du travail conjoint concernant la participation des Autochtones aux processus relatifs à l'Entente-cadre sur l'union sociale.
- En collaboration avec le MAINC et le Canada-Nunavut Geoscience Office, la Commission d'aménagement du Nunavut a tenu un *atelier sur le perfectionnement des compétences* d'une durée de deux jours. Cet atelier visait à réunir toutes les organisations responsables de la gestion des terres, des eaux et des ressources au Nunavut, et ce, pour discuter des propositions sur le perfectionnement des compétences et pour en élaborer.



Source : Tessa MacIntosh

La langue, le patrimoine et la culture

Le *Programme des langues autochtones* du ministère du Patrimoine canadien est conçu pour appuyer la revitalisation et la préservation des langues autochtones. Depuis 1998, le Programme a offert du financement destiné à une vaste gamme d'activités communautaires, notamment l'enregistrement des enseignements des sages, des camps en langue pour les enfants et les jeunes, des séances sur les langues offertes par les sages aux élèves de niveau préscolaire, des cours sur les langues destinés aux parents, des services de traduction des documents d'information, la recherche portant sur les personnes qui parlent les langues autochtones ainsi que l'évaluation et l'élaboration de documents et de programmes d'enseignement sur les langues.

